

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Une voiture en autopartage à 5 min de chez moi !

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Les habitudes de mobilité évoluent. Ainsi, de plus en plus d'habitant.e.s choisissent de ne pas posséder de voiture et de se déplacer par d'autres moyens.

En effet, la voiture n'est plus le moyen de transport efficace d'antan, de plus il est coûteux (achat, entretien, essence, parking, assurance, plaque), polluant, bruyant et nécessite beaucoup d'espace (route, parking), qui pourrait être utilisé de manière plus agréable.

Cependant, certaines activités nécessitent tout de même une voiture. Le système d'autopartage est un excellent moyen pour répondre à ce besoin occasionnel.

Malheureusement, l'offre à Vernier est très disparate. Certains quartiers en sont largement dotés, alors que d'autres manquent cruellement d'offres.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

1. A faire l'inventaire des places de véhicules en autopartage sur la Commune.
2. A faire en sorte que des véhicules en autopartage soient accessibles à maximum 5 minutes à pied dans tous les quartiers de la Commune.
3. A informer la population de cette offre.
4. A promouvoir ce type de mobilité par une aide financière, d'un montant à définir, octroyée à toute personne qui renonce à son véhicule personnel en faveur d'un abonnement d'autopartage.

Thérèse Osman Wata, Cédric Briner, Sophie
Bobillier, Barbara Lanzilao et Lucia Dahlab

Conseiller.ère.s municipal.e.s